

# «Parler de relance est prématuré»

Même si «un rebond s'esquisse», les entreprises du pays demeurent toujours dans l'incertitude, selon la Chambre de commerce.

L'expectative domine parmi les entreprises du pays. Hier, les économistes Jean-Baptiste Nivet et Lucie Martin et le directeur général de la Chambre de commerce, Carlo Thelen, ont détaillé les résultats de l'Eurobaromètre de l'économie du premier semestre 2021.

«Les entreprises agissent face à la crise, en préservant notamment l'emploi, mais une situation sanitaire non encore maîtrisée et une conjoncture internationale toujours incertaine pèsent sur leur activité et perspectives à court terme. Pour l'ensemble de l'éco-

nomie, le pic de la crise semble surmonté. Cependant, même si un rebond s'esquisse, il est toutefois prématuré de parler de relance, est-il souligné dans le communiqué. Pour certains secteurs particuliers, l'Horeca en premier lieu, mais aussi les transports, l'événementiel et le commerce, la situation conjoncturelle est encore loin de s'éclaircir. La crise a affecté la politique de formation des entreprises, thème de ce baromètre, tout comme leurs investissements. Ainsi, les aides se révèlent encore indispensables, que ce soit pour les secteurs sinistrés ou pour relancer les investissements et projets essentiels à la compétitivité.»

Au regard de ce baro-

mètre (628 entreprises de 6 salariés et plus se sont exprimées), la Chambre de commerce estime qu'il faut répondre à «des besoins vitaux» pour réussir la relance économique. Les aides ont été une bouée de sauvetage indispensable à la préservation des entreprises, avec notamment 463 millions d'euros versés pour le chômage partiel et 254 millions d'euros d'aides non remboursables distribués, selon les derniers chiffres du ministère de l'Économie. «Ces aides sont autant essentielles aujourd'hui que demain, comme le montre la situation de secteurs tels que le com-

merce et l'Horeca, avance la Chambre de commerce. Elles permettront, par ailleurs, aux entreprises de disposer de la trésorerie indispensable à la relance de leur activité. C'est pourquoi leur retrait devra être progressif.»

## «Relance doit rimer avec compétences»

La Chambre de commerce estime qu'il faut «réorienter l'épargne accumulée vers l'économie». «En 2020, les Luxembourgeois ont épargné 1,2 milliard d'euros de plus qu'en 2019, tandis que la consommation chutait au sein de certains secteurs d'activité, poursuit-elle. Ce déséquilibre devra être rattrapé à moyen terme et des mesures devront inciter à la consommation pour relancer l'activité économique.»

«La relance devra être économiquement forte, socialement équitable et écologiquement durable, souligne la Chambre de commerce. La double transition écologique et digitale sera au cœur d'une prospérité soutenable et partagée. Pour y arriver, le développement des compétences, qu'elles soient numériques, organisationnelles, techniques ou relatives au leadership, est primordial. Relance doit rimer avec compétences et les compétences s'acquiert notamment à travers des formations bien calibrées. L'investissement dans les compétences devra être encouragé par l'État, surtout dans cette phase fragile (...). Dans la relance, l'État devrait financièrement soutenir bien davantage la formation continue, en augmentant le taux de cofinancement par exemple de 15 à 25%. Les entreprises, leurs représentants sectoriels et chambres et les organismes de formation sont les plus à même à définir des plans de formation à valeur ajoutée et pertinents pour refléter leurs besoins individuels en compétences (...). L'État doit agir comme un facilitateur.»

Pour la Chambre de commerce, «il est essentiel de s'appuyer bien davantage sur les acteurs économiques (approche *bottom-up* plutôt que *top-down*) pour définir les plans d'action sur la transformation digitale, les compétences, la transition environnementale (selon le principe de la «neutralité technologique») ou encore la réforme des faillites (selon la logique de «seconde chance»). D'importants progrès, reposant notamment sur la digitalisation des services publics, sont à accomplir en termes de simplification administrative, alors que les entreprises doivent faire face à des procédures de plus en plus contraignantes.»

Photo : Hervé Montaigu



La Chambre de commerce et son directeur général, Carlo Thelen, ont estimé hier qu'il fallait «répondre à quatre besoins vitaux pour relancer l'économie».

## La piste de l'aéroport fait peau neuve

L'unique piste de l'aéroport du Findel va être totalement rénovée. Les travaux (de nuit) auront lieu durant les deux prochaines années.

Lux-Airport entame la réhabilitation complète de l'unique piste de l'aéroport (4 000 mètres de long). Le Consortium SOMO Findel Airport, une association d'entreprises de construction (Colas, Felix Giorgetti SàRL, C. Karp-Kneip Constructions SA, et JDC Airports SA), est en charge des travaux, qui seront exécutés au cours des deux prochaines années, du printemps à l'automne, pendant le couvre-feu nocturne de l'aéroport, entre 23 h et 6 h.

«Le travail de nuit permet d'exploiter pleinement la piste pendant les

heures d'ouverture. Les horaires de vol réguliers ne seront pas affectés, commente lux-Airport. Les travaux consistent en un renouvellement complet de la piste pour en faire une piste ultramoderne, y compris l'installation de bandes latérales, un système de drainage des eaux et la signalisation. L'éclairage de la piste sera remplacé par le système LED le plus moderne, ce qui permettra d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> de l'aéroport.»

«En fait, nous construisons une nouvelle piste par-dessus l'an-

cienne, de nuit, tout en gardant la seule piste de notre pays ouverte à tous les vols réguliers. Il était donc important pour nous de choisir un partenaire de construction bien expérimenté», déclare René Steinhilber, directeur général de lux-Airport.

Les travaux préparatoires ont déjà commencé. «L'un des premiers changements visibles et tangibles est un nouveau poste de contrôle de sécurité qui donne un accès rapide au chantier de la nouvelle piste, explique lux-Airport. Les principaux travaux de réhabilitation de la piste commenceront la semaine prochaine par le remplacement de la couche d'asphalte par morceaux et l'installation d'un nouveau système de drainage. Les travaux seront effectués par sections, et la piste de l'aéroport de Luxembourg sera ouverte pour tous les vols réguliers. Au cours du mois suivant, plus de 300 personnes travailleront quotidiennement sur le projet.»



Photo : archives iq/julien garroy

## Faible hausse de l'inflation, l'indexation s'éloigne

D'après les calculs du Statec pour ce mois d'avril, l'indice des prix à la consommation a enregistré une «modeste» hausse par rapport à mars. Le taux annuel d'inflation s'établit à 2,1% (+0,1%), éloignant la perspective d'une indexation prochaine. Concernant les prix pétroliers, ils accusent une diminution de 0,4%. L'institut statistique note que «la tendance est rompue» après quatre mois de hausses. Conséquence directe à la pompe, les automobilistes déboursent 1,8% de moins pour le litre de diesel, et 0,7% de plus pour le litre d'essence. Quant au mazout de chauffage, la baisse est de 2,3%. Le gaz de ville monte pour sa part de 2,1%. Par rapport à l'an dernier, les prix des produits dérivés de l'or noir sont supérieurs de 28,9%. Les produits alimentaires diminuent de 0,2% en comparaison mensuelle (-0,5% en comparaison annuelle). En toute logique, cette saison, les baisses les plus notables sont observées sur les fruits de mer frais (-5%) et les glaces. Ce sont les légumes frais et œufs qui subissent les plus fortes hausses (plus de 2%). Pour ce qui relève des services, les tarifs des crèches et foyers de jour pour enfants ont augmenté de 1,8% en avril. Du fait des restrictions de



Photo : archives iq/alain rischard

déplacement et d'un secteur aérien qui n'a donc toujours pas repris son envol, les prix des billets d'avion ont augmenté de 10,1%, alors qu'une diminution de 3% est à noter sur les prix des voyages à forfait. Enfin, les tarifs des services de téléphonie mobile ont baissé de 2,4%. Selon les calculs, la moyenne semestrielle de l'indice passe de 882,99 à 884,74 points. Pour déclencher la prochaine indexation des salaires, il faudra que la valeur de 895,78 soit atteinte. Ce qui ne sera sans doute pas le cas cette année.